

Déplacement de l'axe de la route

Par charly2mars, le 08/02/2009 à 18:15

Le voisin de mon père possédé un terrain séparé par la route. Quand il a clôturé la partie du coté ou se trouvé sa maison il a implanté la clôture en retrait de 3 mètre par rapport a son alignement pour mieux vendre la partie d'en face. L'acheteur lui a «volontairement ou pas » fait sa clôture par rapport a la clôture d'en face déplacent l'axe de la route. Bien entendu la route a subit un élargissement en suivant ce nouvel axe et faisant passer la route sur le terrain de mon père.

Devant chez mon père la route a été élargie que d'un coté alors que la loi dit « que « lorsque qu'on élargie une route on prend de chaque côté »

Mon père se bat depuis des années et rien n'avance que faire ?

Merci de vos réponses